

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CASAGRANDE Hervé (présent dès 19h00), CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MARTIN Jessica, MAUREL Jean-Claude, PRADEL Michel, ROBERT Béatrice.

Absents excusés : ANGLADE Christine, CASTANER Eva.

Procurations : ANGLADE Christine à HERIN Christophe, CASTANER Eva à MARTIN Jessica.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

2020/037 – Délibération : Validation du règlement intérieur communal

Depuis le 1^{er} mars 2020, il devient obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants, d'établir un règlement intérieur communal dans les six mois suivant l'installation du conseil municipal. Son contenu comporte des règles de fonctionnement interne dans le respect des dispositions législatives et règlementaires.

Elaboré autour d'un groupe de travail d'élus des groupes majoritaire et minoritaire, le règlement intérieur a été validé et est disponible en mairie pour consultation.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2020/038 – Délibération : Validation du tableau des commissions/délégations en vue de modifications

Etant donné le chapitre 2 du règlement intérieur communal « Commissions et comités consultatifs », la commission d'appel d'offres (CAO) est constituée par le maire ou son représentant, et **par cinq membres du conseil élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.**

Le tableau des commissions doit donc être ajusté en ce sens, ce qui incombe de revoir l'ensemble du tableau des commissions/délégations pour tenir compte de la notion « 4 commissions maximum par élu ».

Le nouveau tableau est composé de la façon suivante en prenant en compte « *qu'un élu pourra participer à 4 commissions maximum (or présidence de la commission). Chaque commission sera composée au maximum de 5 personnes. Chaque élu pourra se voir attribuer plusieurs délégations* » :

COMMISSIONS COMMUNALES OBLIGATOIRES	Délégué	Autres membres
Commission des finances, budgets	Michel PRADEL	Valérie BOUAT – Marie-Christine BERMES - ...
Commission des impôts directs	Jean-Claude MAUREL	Daniel DON – BERMES Marie-Christine
Commission d'appel d'offre	Guy CHOPO	Hervé CASAGRANDE – Daniel DON M.C BERMES – M.T BRILLANT
Centre Communal d'Action Sociale	Jessica MARTIN	Myriam FERRET – Béatrice ROBERT Eva CASTANER – BERMES Marie-Christine
REPRESENTATION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	Délégué	Autres membres
Communauté d'Agglomération	Christophe HERIN	Marie-Thérèse BRILLANT
SAEP du Gaillacois	Cyril MANEN	Valérie BOUAT
ALSH « Les Elfes des Vignes »	Valérie BOUAT	Jessica MARTIN
SDET	Cyril MANEN	Daniel DON
CNAS	Myriam FERRET	Jessica MARTIN
COMMISSIONS COMMUNALES	Délégué	Autres Membres
Voirie, travaux en régie, espaces verts, bâtiments	Cyril MANEN	Myriam FERRET - Valérie BOUAT - Michel PRADEL - Jean-Claude MAUREL
Ecole, Enfance, Jeunesse	Jessica MARTIN	Michel PRADEL – Marie-Christine BERMES
Communication	Marie-Thérèse BRILLANT	Eva CASTANER - Christine ANGLADE - Béatrice ROBERT - Guy CHOPO
Marché de Pays / Vie associative	Daniel DON	Jessica MARTIN – Myriam FERRET - Christine ANGLADE
Développement économique (projet forum et piscine...), Baignade en Milieu Naturel, Port, Fluvial	Guy CHOPO	Myriam FERRET - Christine ANGLADE - Michel PRADEL
Agenda 21, développement durable, environnement et cadre de vie	Eva CASTANER	Béatrice ROBERT - Marie-Christine BERMES
Urbanisme	Daniel DON	Marie-Christine BERMES - Jean-Claude MAUREL – CASAGRANDE Hervé
Personnel	Myriam FERRET	Daniel DON - Michel PRADEL – J.C MAUREL
Administration générale (voisinage, vie quotidienne et urgence, sécurité, achats et commande publique)	Marie-Thérèse BRILLANT	Béatrice ROBERT - Guy CHOPO – Jean-Claude MAUREL
Maison commune et cœur de Bourg, lien intergénérationnel	Béatrice ROBERT	Guy CHOPO - Eva CASTANER – Valérie BOUAT
Associations sportives (golf, foot, danse,...)	Hervé CASAGRANDE	MANEN Cyril

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2020/039 – Délibération : Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers relatives aux compétences en eau potable et assainissement collectif à la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

Considérant que les conditions du transfert des biens et des emprunts sont nécessaires à l'exercice d'une compétence transférée,

Considérant que la mise à disposition des biens meubles et immeubles, équipements et services sont constatés par un procès-verbal établi contradictoirement qui précise la situation juridique, la consistance et l'état des biens ainsi que l'éventuelle remise en état,

Considérant que par une délibération concordante ultérieure, sera conclu le montant du transfert du résultat de clôture du compte administratif communal 2019,

Les élus décident :

D'APPROUVER le procès-verbal de mise à disposition entre la Commune et la Communauté constatant la mise à disposition à la Communauté des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement collectif » et « eau potable ».

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements.

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

Point COVID-19

Selon le décret du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie covid-19 dans le cadre de « l'état d'urgence sanitaire / confinement », nous pouvons lire plusieurs instructions entrant en vigueur à partir du 30 octobre 2020, notamment les suivantes :

- Obligation de port du masque dans tous les ERP et dans les services de transport*
- Obligation de port du masque pour les enfants à partir de 6 ans*
- Interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique et dans les lieux ouverts au publics*
- Interdiction de se déplacer hors du domicile sans attestation*
- Fermeture au public des ERP notamment des salles des fêtes ou salles polyvalentes, chapiteaux*...
- Fermeture au public des établissements sportifs couverts et de plein air*
- Ouverture au public des administrations avec maintien de l'accueil au public en généralisant le télétravail lorsque cela est possible*
- Maintien des célébrations de mariages et PACS dans la limite de 6 personnes*

Les salles communales sont donc uniquement ouvertes aux scolaires et aux réunions liées aux conseils municipaux.

** Les prescriptions et spécificités relatives à ces obligations sont consultables sur le site de la Préfecture, de la mairie ou le Facebook de la mairie. Elles sont susceptibles d'être modifiées depuis la date d'impression du bulletin municipal.*

Questions diverses

Bulletin municipal

En raison des consignes sanitaires, le journal Riv'Info a dû être modifié en raison de l'annulation du concert des Noël du monde et donc de la chorale des enfants qui devait se tenir le 15/12 à l'église.

Le concours d'illuminations de Noël sur maisons et jardin est maintenu, le règlement est désormais établi.

La distribution se fera aux alentours des 14 & 15 novembre.

Travaux mairie

Le cœur du village est désormais fleuri à plusieurs endroits, les agents techniques ont profité des beaux jours pour agrémenter rond-point et jardinières. De nouvelles jardinières restent à positionner.

Les devis pour le changement des menuiseries de la mairie (fenêtres, volets, porte d'entrée) sont en cours d'analyse.

Des devis d'isolation par l'extérieur vont être réalisés pour le bâtiment de la mairie.

Environnement d'Aiguelèze

La demande va être réitérée auprès du gérant d'Aqua'Parc afin de retirer la clôture amovible ainsi que le matériel installé sur le domaine public communal.

Il est soulevé un problème de parcelle non construite et non entretenue (ancien Ludocamp). Un courrier de demande de réalisation d'entretien va être envoyé au propriétaire de la SARL LES COTEAUX sise à Albi.

Il est demandé d'aménager un lieu propice aux animaux de compagnie afin d'éviter de trouver leurs excréments sur le passage des piétons, le long du port. Des devis vont être réalisés pour l'installation de poubelles de propreté canine.

En partenariat avec le ministère de la cohésion des territoires et l'agence nationale de la cohésion des territoires, l'initiative « 1 000 cafés » propose un projet d'avenir pour contribuer à la revitalisation des petites communes rurales en ouvrant 1000 cafés dans 1000 communes de moins de 3 500 habitants. Les principes du projet sont les suivants :

- Contribuer à la vie du village
- Créer des services adaptés (*dépôt de pains, offre d'épicerie et de produits frais locaux, relais poste, point colis Mondial Relay, point presse, point d'accès numériques, programmation culturelle et artistique, organisation de débats citoyens, espace de rencontres et d'activités pour le tissu associatif et entrepreneurial local, point d'informations relais sur les offres touristiques du territoire, développement de solutions de mobilité,*

L'idée d'implantation de cafés multiservices dans les villages semble intéressante.

Fin de la séance : 20h10

La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement.

DELIBERATIONS	THEME
2020/037	Délibération : Validation du règlement intérieur communal
2020/038	Délibération : Validation du tableau des commissions/délégations en vue de modifications
2020/039	Délibération : Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers relatives aux compétences en eau potable et assainissement collectif à la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

Ainsi fait et délibéré le 12 novembre 2020.

Christine ANGLADE <i>Procuration à HERIN Christophe</i>	Marie-Christine BERMES	Valérie BOUAT	Marie-Thérèse BRILLANT	Hervé CASAGRANDE
Eva CASTANER <i>Procuration à MARTIN Jessica</i>	Guy CHOPO	Daniel DON	Myriam FERRET	Christophe HERIN
Cyril MANEN	Jessica MARTIN	Jean-Claude MAUREL	Michel PRADEL	Béatrice ROBERT